

Délégation départementale de l'Essonne

Directeur général du groupe DOMUSVI
Siège social
46-48 rue Carnot
92150 Suresnes

A Evry-Courcouronnes, le 19 SEP. 2024

Lettre recommandée avec AR

N° 20 595 551 J222 5

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un contrôle sur pièces de l'EHPAD «Colombier de Corbreuse » (N°FINESS 910813815) a été réalisé le 22 juillet 2024 par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS).

Je vous ai adressé le 22 juillet 2024 le rapport que m'a remis la mission d'inspection, ainsi que les **2 injonctions, 6 prescriptions et 3 recommandations** que j'envisageais de vous notifier. Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, vous m'avez transmis 05 août 2024 vos éléments de réponse détaillés, ce dont je vous remercie.

Cependant, ces éléments de réponse ne permettent de lever que partiellement les mesures envisagées qui vous avaient été transmises. Aussi, je vous notifie à titre définitif **5 prescriptions** récapitulées en **annexe** du présent courrier.

J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé, les éléments de preuve documentaire permettant d'attester de la mise en place des mesures correctrices et de lever ces décisions de façon définitive.

Je vous remercie de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse par courrier à l'attention de _____ coordinatrice de cette mission d'inspection, à l'ARS IDF DD91, 6/8 rue Prométhée, 91000 Evry-Courcouronnes.

Je vous informe par ailleurs, qu'un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la réception de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

 Le Directeur de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France

Copie :

Directrice de l'EHPAD « Colombier de Corbreuse »
46 rue des Montceaux
91410 Corbreuse

Annexe : Décisions définitives faisant suite au contrôle sur pièces réalisé le 22 juillet 2024 de l'EHPAD « Colombier de Corbreuse » (N°FINESS 910813815), 91410 Corbreuse.

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
11 Injonction	Gouvernance	Management et Stratégie	Recruter un médecin coordonnateur.	E3	Nous travaillons sur le recrutement d'un médecin coordonnateur. <i>Annexe : annonce MedCo.</i>	<u>INJONCTION 1 PARTIELLEMENT LEVEE</u> Ce constat me conduit à faire évoluer la prescription en <u>Prescription n°7.</u>	D312-156 du CASF.	
12 Injonction	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Supprimer tout glissement de tâche.	E7	Les "ASH SOINS" de nuit sont dans un cursus de VAE. Chaque année 1 à 2 soignantes partent en formation ASD. <i>Annexe : attestation d'inscription en VAE de l'ASH de nuit.</i>	<u>INJONCTION 2 PARTIELLEMENT LEVEE</u> Ce constat me conduit à faire évoluer la prescription en <u>Prescription n°8.</u>	L451-1 du CASF et suivants.	

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre	
P1	Prescription	Gouvernance	Conformité aux conditions de l'autorisation	Rétablir le taux de présence autorisé et financé.	E1	Le taux d'occupation en séjour temporaire à ce jour est de % (au 12/08/2024 : séjours temporaires), inférieur aux 70% cible. Nous mettons en œuvre un plan d'actions pour atteindre les 70% de taux d'occupation en séjour temporaire. <i>Annexe : taux d'occupation en séjour temporaire.</i>	<u>PRESCRIPTION 1 MAINTENUE</u> Annexe non transmis.	L313-1 alinéa 4 du CASF et suivants.	Immédiat
P2	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Produire un règlement de fonctionnement complet et conforme.	E2	Nous mettrons à jour le règlement de fonctionnement dans les délais qui nous seront impartis. <i>Annexe : règlement de fonctionnement.</i>	<u>PRESCRIPTION 2 MAINTENUE</u> En cours de mise à jour, attendu des finalisation.	R.311-35 du CASF.	3 mos
P3	Prescription	Gouvernance	Gestion des risques, des crises et des événements indésirables	Transmettre une copie du recueil des réclamations de 2023 à aujourd'hui.	E4	Vous trouverez en pièce jointe les tableaux de recueil des réclamations 2023 et 2024. <i>Annexe : tableaux de recueil des réclamations 2023 et 2024.</i>	<u>PRESCRIPTION 3 LEVEE</u>	L.313-13 du CASF et suivants.	
P4	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Recruter les postes financés vacants.	E5	Un plan d'actions est en place pour atteindre le nombre d'AS financé (Fidélisation du personnel, livrets petites et grandes attentions, possibilité de faire de la cooptation, prime lorsque le salarié reste 1 an suite à son diplôme), Ateliers recrutement le 04/07/2024, Forum avec pôle emploi + semaine nationale des métiers du soin et de l'accompagnement du 22 au 26/04/2024. <i>Annexe : plan d'actions « recrutement d'AS », (livret petites et grandes attentions)</i>	<u>PRESCRIPTION 4 MAINTENUE</u> Recrutement en cours.	D312-155-0 du CASF et suivants.	3 mois



P5	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Former les professionnels aux problématiques de la fin de vie et de la douleur chez le sujet âgé.	E6	Les professionnels ont été formés sur ces thématiques. Le plan de sensibilisations prévoit ces thématiques en 2024. <i>Annexe : plan de sensibilisations ou fiches d'émargement.</i>	<u>PREScription 5 LEVEE</u> = Levée.	L313-12-3 CASF et suivants.	
			Vie quotidienne - Hébergement	Former les professionnels aux troubles de la déglutition.	E8	Les professionnels ont été formés sur ces thématiques. Le plan de sensibilisations prévoit ces thématiques en 2024. <i>Annexe : plan de sensibilisations ou fiches d'émargement.</i>	= Levée.		
P6	Prescription	Prises en charge	Soins	Transmettre une photographie permettant d'identifier clairement l'emplacement du DAE.	E9	Vous trouverez en pièce jointe une photo du DAE. <i>Annexe : photo du DAE.</i>	<u>PREScription 6 LEVEE</u> = Levée.	Décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 et suivants.	
				Transmettre la dernière facture du contrat de maintenance du DAE.	E10	Vous trouverez en pièce jointe le dernier contrat de maintenance. <i>Annexe : contrat de maintenance.</i> Nous travaillons sur le recrutement d'un médecin coordonnateur. <i>Annexe : annonce MedCo.</i>	= Levée.		
P7	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Recruter un médecin coordonnateur.	E3		<u>PREScription 7 MAINTENUE</u> Recrutement en cours.		4 mois
P8	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Supprimer tout glissement de tâche.	E7	Les "ASH SOINS" de nuit sont dans un cursus de VAE. Chaque année 1 à 2 soignantes partent en formation ASD. <i>Annexe : attestation d'inscription en VAE de l'ASH de nuit.</i>	<u>PREScription 8 MAINTENUE</u> Les documents transmis à la mission sont des confirmations de candidature à la formation ASD pour 2 ASH Soins et 1 ASH. Des attestations d'entrée en formation ASD sont attendues.	L451-1 du CASF et suivants.	Immédiat



Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision
R1 Recommandation	Gouvernance	Management et Stratégie	Réviser l'organigramme de manière à faire apparaître les ETP.	R1	L'organigramme a été mis à jour afin de faire apparaître les ETP. <i>Annexe : organigramme.</i>	<u>RECOMMANDATION 1 LEVEE</u>
R2 Recommandation	Gouvernance	Management et Stratégie	Formaliser la fiche de poste du directeur et la faire signer par les deux parties.	R2	Nous formaliserons la fiche de poste de directeur et la ferons signer par les 2 parties dans le délai impartis. <i>Annexe : copie de la fiche de fonction signée par la Directrice.</i>	<u>RECOMMANDATION 2 LEVEE</u>
R3 Recommandation	Prises en charge	Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie	Produire une procédure de communication de refus d'admission.	R3	La procédure d'admission a été mise à jour pour faire apparaître les modalités de communication de refus d'admission. <i>Annexe : procédure d'admission.</i>	<u>RECOMMANDATION 3 LEVEE</u>